UNITE DE FORMATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

DOCUMENT 8BIS

1. La présente demande é	mane du résea	iu :				
☐ (1) Communaut ☐ (1) Provincial e						
Identité du responsable pou BELLEFLAMME Arthur	r le réseau: (2)	,			Date et signature (2): 17.6.98	
2. Intitulé de l'unité de for	mation: (2)	-		41		
IN	FORMATI	QUE – TAB	· LEUR - M	い、 IODULE I	DE BASE	
			vention)	-		
CODE DE L'U.F. (3) 7-5	4596V	2121	CODE DU DE FORM	DOMAINE ATION (4)	7-09	
3. Finalités de l'unité de fo	ormation :		reprises e	en annexe n°	1 de 1 page(s) (2)	
4. Capacités préalables requises :				reprises en annexe n° 2 de Apage(s) (2)		
5. Classement de l'unité de	e formation :					
 ☑ (1) enseignement secondaire de : ☑ (1) transition ☑ (1) qualification ☑ (1) supérieur 						
□ (1) Enseignement supérie	eur de type cou	art 🔲 (1)	Enseigneme	ent supérieur	de type long	
Pour le classement de l'un	ité de formati	on de l'enseigne	ement supér	ieur]	
Proposition de classement (1) Classement du C					Date de l'accord du Conseil supérieur :	
Technique	. 🗆	Technique				
Economique		Economique				
Paramédical	<u> </u>	Paramédical		<u> </u>	Signature du Président	
Social		Social			du Conseil supérieur:	
Pédagogique		Pédagogique				
Agricole	<u> </u>	Agricole				
Maritime		Maritime			ς,	
6. Caractère occupationne	el: 🛘 (1) oui	图 (1)) non			
7. Constitution des groupe	es ou regroupe	ement :	repris en	annexe n° 3	de 1 page(s) (2)	
8. Programme du (des) cours :			repris en	repris en annexe n° 4 de 4 page(s) (2)		
9. Capacités terminales :			reprises (reprises en annexe n° 5 de ^ page(s) (2)		
10. Chargé(s) de cours :			repris à l	repris à l'annexe n° 6 de 1 page(s) (2)		
(1) Cocher la mention utile (2) A compléter (3) Réservé à l'Administrati (4) Proposé par le réseau et		nspection			D 8 BIS/UF :	

Code de l'unité de formation : (3)

454596 02121

Code du domaine de formation : (4)

409

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire d'utilisation de logiciels	CT	S	12
		- N	
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXX	P	0
		Total des périodes	12

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

AVIS FAVORABLE

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette des

A. COLLINET INSP. COORD.

Date:

1 9 AOUT 1998

Signature:

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'Administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

⁽⁵⁾ Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. <u>Finalités particulières</u>

- Permettre de répondre de manière raisonnée et efficace à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu et leur application.
- Développer les techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation de fonctions spécifiques d'un tableur sous environnement graphique.
- Développer
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
 - des méthodes de travail transférables,
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).
- Familiariser l'étudiant avec des fonctionnalités de base d'un tableur en vue de résoudre des problèmes d'ordre professionnel.

1. Capacités

L'étudiant doit être capable :

- de manipuler la souris;
- d'évoluer dans l'interface graphique Windows;
- de créer, supprimer, renommer un dossier;
- de copier, de déplacer et de supprimer un fichier.

2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation
 Introduction Windows
 (Convention Région wallonne)

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 15 personnes. Chaque apprenant doit disposer d'un poste de travail.

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable :

- de se déplacer dans l'écran de travail: menus, outils, règles, affichage, barre d'état;
- d'utiliser les procédures de base:
 - création, ouverture, enregistrement, recherche dans un classeur;
 - déplacement dans une feuille, dans un classeur;
 - sélection de cellules et déplacement au sein d'une sélection;
 - choix de commandes, annulation et répétition de commandes;
- de saisir des données
 - technique de saisie des données;
 - saisie des nombres, de dates ou d'heures, de texte;
 - remplissage d'une plage de cellules adjacentes ou création d'une série;
- d'utiliser des formules simples
- de mettre en forme une feuille de calcul
 - division d'un document en sections;
 - options de mise en page;
 - ajustement de la mise en page;
- d'imprimer un rapport.

Recommandations:

- On encouragera le respect des règles ergonomiques.
- On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

Pour atteindre le seuil de réussite,

- face à un système informatique connu,
- en utilisant un tableur,
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation du logiciel,
- en utilisant les commandes appropriées,
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme des cours de l'U.F. considérée,

l'étudiant devra être capable

- d'exploiter les fonctionnalités élémentaires du logiciel;
- d'utiliser l'acquis face à des situations nouvelles;
- d'analyser et interpréter l'information;
- de produire des documents conformes aux règles de présentation et ne présentant aucune erreur.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la précision apportée :

- à la présentation des documents;
- au respect des consignes;
- au respect des valeurs esthétiques.

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert doit faire la preuve d'une connaissance actualisée dans le domaine du tableur.